

Défense de Rue – Krav Maga – prévention de l'agression

CAD– Association loi de 1901 - e-mail : cheranautodefense@gmail.com



INSCRIPTION dès septembre 2025

Nom.....
Prénom.....
Né-e le/...../..... Profession.....
Adresse.....
CP / Ville.....
Téléphone/...../...../...../..... /...../...../...../..... TAILLE T-shirt :
E-mail@.....
Personne à prévenir si urgence :
Téléphone/...../...../...../..... Lien de parenté

Mercredi 20h00 21h30 : Défense de Rue, Krav Maga, Self défense...

Salle polyvalente de Hery sur Alby, venez comme vous voulez/pouvez, avec le sourire et de quoi s'hydrater,

Pour mieux te connaître

Sports précédents/actuels :

Comment as-tu connu le CAD ? :

Pourquoi ton inscription au CAD ? :

.....

.....

.....

Au 01 Septembre 2024, les cotisations selon les différentes catégories, et sur présentation des justificatifs*, sont les suivantes :

- Membres adhérents : 180 €
- Membres étudiants* et demandeurs d'emploi* :150 €
- 2ème membre de la famille* : 150 € ; 3ème et +* : 140 €

La licence avec assurance est délivrée par l'ADAC qui propose en complément une assurance supplémentaire à la diligence de l'adhérent et d'un montant dépendant du choix de couverture complémentaire.

Je règle en Espèces par Chèque bancaire

Pièces à fournir obligatoirement à partir du 2ème entraînement

1 certificat médical "d'aptitude à la pratique des sports de combat /self défense" (valable 3 ans)

2 photo d'identité (à coller sur cette fiche).

Le règlement (si fractionné en 3, encaissement du premier chèque à réception puis les mois suivants).

AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE

J'autorise le CAD à prendre des photos ou des vidéos de moi en cours ou en stage et à les diffuser sur le site web et/ou sur des supports du CAD ou de l'ADAC.

J'accepte ou Je refuse (Rayer la mention inutile) Signature :

CONSENTEMENT UTILISATION DES DONNEES

J'accepte que l'association ADAC collecte et utilise les données personnelles que je viens de renseigner dans ce formulaire, en accord avec la politique de protection des données du club le CAD et de l'ADAC. Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, le CAD et l'ADAC s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des données de 2018 sur la protection des données personnelles et notre politique de protection des données.

Je reconnais avoir lu l'extrait du règlement intérieur au verso et je l'accepte sans réserve.

Mention lu et approuvé, date et Signature

Extrait du règlement intérieur du CAD

Code Moral du CAD et de l'ADAC.

Adhérent du CHERAN AUTO DEFENSE, je m'engage à faire preuve :

- d'honnêteté
- de non agressivité
- d'humilité
- de courtoisie
- d'une attitude bienséante
- de respect des instructeurs et des partenaires.

Je m'engage :

- A contribuer à instaurer un climat d'amitié, de simplicité et de convivialité et n'admettre ou ne participer à aucune forme de discrimination.
- À respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association,
- À respecter le matériel, les locaux, l'environnement des activités, les horaires de cours et les règles élémentaires d'hygiène.
- A ne pas transmettre les documents ou supports de cours communiqué par l'association à ses membres, ceux-ci doivent rester à l'usage exclusivement personnel sauf accord express du bureau exécutif.
- A parapher ma fiche d'inscription, marquant ainsi ma totale adhésion au contenu des différents articles du règlement intérieur.

En outre, je m'engage à n'utiliser les techniques de self défense exclusivement que pendant les cours ou dans le seul but de défendre mon intégrité physique ou celle d'autrui.

Tenue officielle et obligatoire pour la pratique.

La tenue attendue est à minima composée d'un t-shirt et d'un pantalon, celle-ci peut se rapprocher de la tenue habituelle de travail si elle n'occasionne pas de risque spécifique lors des séances d'entraînement.

Des protections : coquille, protège-tibias, gants, protège-dents, éventuellement protège poitrine pour les femmes

Des chaussures de sport d'intérieur souples et non marquante (pour respecter l'état des locaux)

Mesures de police

Il est interdit de fumer dans les locaux de l'association.

Des boissons alcoolisées ne peuvent pas être introduites dans les locaux de l'association durant les entraînements.

Une exception pourra être faite au cours de célébrations (réussite passage par exemple), mais aucun excès ne devra être constaté, et ces célébrations ne seront que ponctuelles et exceptionnelles.

Exclusion d'un membre adhérent

Conformément à l'article des statuts, un membre peut être exclu pour les motifs suivants:

Matériel détérioré ; ou non restitué

Comportement dangereux ou violent, et ce même en dehors de l'association si la publicité en est faite dans ses locaux ;

Propos désobligeants envers les autres membres ;

Comportement non conforme avec l'éthique de l'association ; à la charte de la fédération.

Non-respect des statuts et du règlement intérieur

Comportement portant atteintes à l'honneur ou l'image de marque de l'association ou des disciplines enseignées.

Manque de probité ; Non-paiement des dettes contractées ou des commandes effectuées auprès de l'association...

Cotisation annuelle

La cotisation annuelle doit être versée au moment de l'inscription en espèce ou par chèque (possibilité de régler en 3 chèques seront à remettre au moment de l'inscription. Ils seront débités en Octobre 2025- Décembre 2025- Mars 2026).

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise.

Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre. Toutefois, en cas de blessure survenant dans la première moitié de l'année en cours de pratique, et entraînant une incapacité à pratiquer jusqu'à la fin de l'année, il pourra être procédé à un remboursement – après présentation d'un certificat médical adéquat – au prorata du temps restant.

L'inscription de tout adhérent suppose obligatoirement l'accord du bureau. **Le bureau exécutif se réserve le droit de refuser l'inscription de toute personne et ce, sans aucune obligation de justification.** Dans le respect de la législation, il peut être exigé un extrait de casier judiciaire volet n°3 pour certaines activités.

Mention lu et approuvé, date et Signature